

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11 puis 12 à partir de la question 5

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15

Date de la convocation : 14 janvier 2021

L'an Deux Mil vingt et un,

Et le dix-neuf janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au vu du contexte particulier de gestion de la crise sanitaire, dans la salle polyvalente, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

Présents : Francis NOUHANT – Yannick COITE (à partir du point 5) - Catherine BILLAUD – Stéphane PITAVY – Franck PAJOT - Sabine LEVASSEUR – Fanny VACHON – Sandrine BOUNAB – Thierry FANAUD – Martine GACON – André AUROUX – Maryse MONTASTIER

Absents excusés ayant donné pouvoir : Julien DELUDET à Thierry FANAUD – Pamela ETIENNE à Sandrine BOUNAB – Loïc MORDAN à Maryse MONTASTIER – Yannick COITE à Stéphane PITAVY (jusqu'au point 4)

Secrétaire de séance : Martine GACON

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Modification des statuts du SIVOM,
- Convention de reprise des lapins de garenne à La Croix Durand,
- Convention « Label écoles numériques 2020 ».

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

Le compte rendu de la séance du 15 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 – CONVENTIONS ASSISTANCE INFORMATIQUE AVEC L'ATDA

La commune de Quinssaines bénéficie du support technique et de formations de l'Agence Technique Départementale de l'Allier pour les logiciels de la Société Cosoluce avec laquelle la commune a signé un contrat.

Au regard de l'article 28 du RGPD, il est nécessaire de signer une convention avec l'ATDA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE** les 2 conventions assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission : S2LOW/@ctes, et support technique,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces 2 conventions.

3 – CONVENTION PLURIANNUELLE 2021-2023 AVEC LE CENTRE SOCIAL RURAL DE SAINT-MARTINIEN

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2014, la commune de Quinssaines adhère au Centre Social de Saint-Martinien, ce qui permet de bénéficier des activités de loisirs à destination des enfants pendant les périodes de vacances scolaires, et de bénéficier des temps d'animation destinés à l'ensemble de la population. La convention pluriannuelle arrive à échéance fin décembre 2020.

Il est donc proposé de signer une nouvelle convention pluriannuelle 2021-2023, qui comprend une adhésion au centre social à raison d'1€ par habitant et une participation de 0,80€ par heure et par enfant de la commune de Quinssaines ayant participé aux activités enfance-jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents qui s'y rapportent.

4 – BIEN EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE

Monsieur le Maire explique que face aux biens en état d'abandon, les communes disposent de la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon. Il faut que le bien soit situé à l'intérieur du périmètre d'agglomération de la commune.

Il propose de lancer la procédure pour les parcelles AD 109, AD 110 et AD 111 situées sur la route de Montluçon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de déclaration des parcelles citées ci-dessus, en état d'abandon.

5 – TRAVAUX SDE03 : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ÉLECTRIQUES ET ECLAIRAGE PUBLIC

Arrivée de Yannick COITE

LOTISSEMENT LES JUSTICES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

Dissimulation des réseaux électriques aux Justices

Montant des travaux : 140 000€ - Financement SDE03 : 98 000€ - Contribution communale : 42 000€

Eclairage public lié à la dissimulation des réseaux électriques aux Justices

Montant des travaux : 60 000€ - Financement SDE03 : 16 100€ - Contribution communale : 43 900€

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon un plan de financement prévisionnel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER** l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus,
- De DEMANDER** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- PREND ACTE** de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **5 953€** lors des **15 prochaines cotisations annuelles** au syndicat, imputées sur le compte 65548 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

RUE DES PETITES CROIX

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

Dissimulation des réseaux électriques Rue des Petites Croix

Montant des travaux : **109 250€** - Financement SDE03 : **76 475€** - Contribution communale : **32 775€**

Eclairage public lié à la dissimulation des réseaux électriques Rue des Petites Croix

Montant des travaux : **22 120€** - Financement SDE03 : **7 354€** - Contribution communale : **14 766€**

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon un plan de financement prévisionnel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER** l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus,
- De DEMANDER** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- PREND ACTE** de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **3 294€** lors des **15 prochaines cotisations annuelles** au syndicat, imputées sur le compte 65548 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

6 – DEMANDE DE SUBVENTION CD03 AU TITRE DU DISPOSITIF VOIRIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas déposer de demande de subvention auprès du département pour cette année au titre de la voirie, mais de mener des actions ponctuelles de rénovation de la chaussée sur le territoire de la commune, non éligibles aux subventions mais mieux justifiées, au regard de l'état de la voirie.

7 – MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM

Monsieur le Maire explique que les statuts du SIVOM ont été modifiés par le Comité Syndical du SIVOM lors de l'assemblée générale du 16 décembre 2020. Les modifications portent sur les éléments suivants :

- Peu ou pas de modification majeure en matière d'eau potable, d'assainissement non collectif, ou de défense extérieure contre l'incendie,
- Compétence Assainissement Collectif : seul l'exercice d'une compétence totale, investissement et fonctionnement, est prévu dans les nouveaux statuts,

- Compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines : cette nouvelle compétence est rajoutée dans les statuts, indispensable en cas de réseaux d'assainissement unitaires.

En vertu de l'article L 5211-20, la commune membre dispose de 3 mois pour délibérer. A défaut, l'avis est réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** les nouveaux statuts du SIVOM.

8 – CONVENTION DE REPRISE DES LAPINS DE GARENNE A LA CROIX DURAND

Monsieur le Maire propose, suite à une demande de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier (FDCA), dû à une présence de fortes populations de lapins de garenne sur le territoire de la Croix Durand, parcelle ZD60, à Quinssaines, de signer une convention qui permet des reprises de lapins de garenne par la Fédération citée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** la convention de reprise de lapins de garenne proposée par la « FDCA »,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents relatifs à cette affaire.

9 – CONVENTION « LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020 »

Monsieur le Maire explique que le projet déposé par la commune dans le cadre de « Label écoles numériques » a été retenu par la commission nationale. Le projet d'investissement a pour objectifs spécifiques de favoriser l'acquisition des fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) et l'individualisation de la pédagogie, favoriser l'acquisition par les élèves d'une culture et de compétences numériques, et enfin, accompagner une redéfinition éventuelle de l'offre scolaire et éducative du territoire.

Ainsi, l'acquisition de 3 Ecrans Numériques Interactifs (ENI) va être financée à hauteur de 7 000€ par l'Etat.

Pour concrétiser ce projet, il est nécessaire de signer une convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** la convention « Label écoles numériques de 2020 » avec l'académie de Clermont-Ferrand,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents relatifs à cette affaire.

10 – PROJET D'AMÉNAGEMENT AU-DESSUS DE LA MAM ET CHOIX D'UN ARCHITECTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité d'aménager l'étage de la MAM située rue de l'Eglise en un gîte et un appartement.

Pour réaliser ce projet, un architecte est nécessaire. Jean-François BRUN et Eric FOUQUET ont remis une proposition financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE** le projet d'aménagement de l'étage de la MAM, constitué d'un gîte et d'un logement,
- VALIDE** le choix de Jean-François BRUN pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de l'étage de la MAM à Quinssaines, pour un taux d'honoraires de 9%,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et tous les documents relatifs à ce dossier,
- PRECISE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2021.

11 – ENERGIES RENOUVELABLES, EOLIEN-PHOTOVOLTAIQUE, PRISE DE POSITION

Lors du dernier conseil municipal du 15 décembre 2020, Monsieur le Maire a demandé aux élus de mener une réflexion sur les énergies renouvelables, en raison de nombreuses demandes d'implantations sur la commune.

Après en avoir débattu, le conseil municipal émet un avis défavorable à l'implantation de nouvelles éoliennes et parcs photovoltaïques.

12– INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

↳ Des flyers ont été distribués dans tous les foyers de Quinssaines concernant l'ouverture du centre de vaccination du bassin montluçonnais à partir du 18 janvier 2021 pour les personnes de plus de 75 ans.

La séance est levée à 20h30.